



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: méthode de formation innovante

Type de pratique: bonne pratique

Pays: Portugal

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Boîtes aux lettres électroniques et vidéoconférences
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Au <b>Portugal</b>, afin d'éviter des frais de déplacement inutiles aux participants intéressés qui travaillent loin du lieu de formation, et pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'en profiter, de nombreuses activités du programme de formation annuel sont désormais organisées par vidéoconférence.</p> <p>Cet outil est essentiellement utilisé lorsque le sujet de la formation est lié à l'étude et à la mise en œuvre de nouveaux instruments juridiques, étant donné que ceux-ci attirent généralement de nombreux participants.</p> <p>Si la technologie adéquate est disponible (les points de réception exigent une capacité technique adéquate, même si ce n'est habituellement pas un problème puisque la formation a normalement lieu dans les juridictions régionales), l'outil peut également permettre une interaction avec les différents points de réception et le lieu de l'activité.</p> <p>À cette fin, l'outil est aussi souvent combiné à une boîte aux lettres électronique spécifique, à laquelle les participants peuvent envoyer</p>

des questions et des remarques, auxquelles il est souvent répondu en temps réel.

<i>Coordonnées de l'institution</i>	Centre d'études judiciaires ( <i>Centro de Estudos Judiciários</i> - CEJ) Largo do Limoeiro 1149-048 Lisbonne Portugal Téléphone: + 351 21 884 56 00 Fax: + 351 21 884 56 04 Courriel: <a href="mailto:cej@mail.cej.mj.pt">cej@mail.cej.mj.pt</a> Site internet: <a href="http://www.cej.mj.pt">www.cej.mj.pt</a>
<i>Autres commentaires</i>	Il s'agit d'une <b>BONNE PRATIQUE</b> , facilement transposable, concernant l'utilisation d'outils d'apprentissage à distance dans le cadre de la formation continue.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)